



Agrément Jeunesse et sports
N° 69061308 du 21/06/2006
SIREN 490 107 075 00015
Code APE 9499 Z
N° F. F. E. : Q 69077

Siège social et Correspondance :
Hôtel de Ville de Corbas - Boîte aux lettres des associations - 69960 CORBAS
Lieu des activités : Parc de loisirs - 201, rte de Marennes - 69960 CORBAS



Président : Michael Blanchard
Tel : 06 81 81 39 36
E-Mail :
echecsclubcorbas@free.fr
Site Internet :
<http://www.echecsclubcorbas.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous vous convions à l'Assemblée Générale Ordinaire du club qui aura lieu le :

**Vendredi 3 juillet 2020 à 19h
au club**

**(si les conditions sanitaires liées à l'épidémie Covid-19 le permettent,
sinon voir page suivante)**

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière AG
- Rapport Moral 2019
- Rapport d'activité et Bilan sportif 2019
- Bilan Financier 2019
- Élection des membres du bureau
- Désignation du réviseur aux comptes 2020
- Orientations 2020
- Budget 2020 (selon les décisions d'orientation)
- Questions diverses (pour optimiser le temps de l'Assemblée Générale, les questions devront être transmises sur le site du Club ou à l'un des Membres du bureau actuel au plus tard le lundi 29 juin 2020).

Merci de noter que cette Assemblée Générale Ordinaire permettra d'élire les membres du bureau. Tous les membres du club souhaitant faire acte de candidature pour faire partie du bureau sont les bienvenus. Il leur est demandé de se manifester au plus tôt et d'envoyer un e-mail à echecsclubcorbas@free.fr.

Nous rappelons que d'après l'article II.9 des statuts :

« L'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation ayant au moins six mois d'ancienneté au Club. Ils sont tous électeurs. [...] Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les membres du Club n'ayant pas six mois d'ancienneté. »

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez la possibilité de donner votre pouvoir en remplissant le document ci-après, qui devra nous être remis directement, ou à envoyer à : echecsclubcorbas@free.fr

Le Bureau



Agrément Jeunesse et sports
N° 69061308 du 21/06/2006
SIREN 490 107 075 00015
Code APE 9499 Z
N° F. F. E. : Q 69077

Siège social et Correspondance :
Hôtel de Ville de Corbas - Boîte aux lettres des associations - 69960 CORBAS
Lieu des activités : Parc de loisirs - 201, rte de Marennes - 69960 CORBAS



Président : Michael Blanchard
Tel : 06 81 81 39 36
E-Mail :
echecsclubcorbas@free.fr
Site Internet :
<http://www.echecsclubcorbas.fr>

En ces temps compliqués par l'épidémie Covid-19, la priorité absolue et inconditionnelle du club est de préserver, autant qu'il est possible, compte tenu des connaissances médicales actuelles, la santé de ses adhérents.

S'il est possible, au jour de l'Assemblée Générale, donc le vendredi 3 juillet 2020, de nous retrouver, dans le local du club, ou dans toute autre salle du même bâtiment permettant de respecter les règles de distanciation « sociale » (ou tout simplement physique), ce sera bien sûr avec plaisir que nous nous retrouverons pour un moment certes ayant un caractère « officiel », mais également et plus simplement d'échange et de convivialité.

Si les circonstances à ce moment là nous empêchaient de procéder de la sorte, l'évolution récente des lois nous permettra de procéder autrement.

Suite aux ordonnances prises en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, qui intéressent les associations, et concernant les réunions des instances d'administration ou de direction des associations, les nouvelles modalités précisent que :

- Sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire, les membres de l'organe d'administration ou de direction d'une association peuvent aussi se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils peuvent aussi se réunir de la même manière même si les statuts ou le règlement intérieur ont interdit cette possibilité.
- Ces moyens doivent aussi transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.
- Les associations pourront aussi tenir leur conseil par simple procédure écrite entre les membres.
- La mesure s'applique aussi à toutes les délibérations même celles portant sur les comptes annuels.

En termes plus simples ou tout simplement pratiques, cette Assemblée Générale se tiendrait alors grâce à l'outil informatique, et plus précisément à l'aide du logiciel Skype.

Notez bien que cette alternative n'est en aucun cas un frein ou un obstacle à des échanges constructifs et animés, qui sont un signe révélateur et représentatif de la bonne marche de notre club.

Si tel devait être le cas, le bureau vous communiquerait alors, par mail et avec suffisamment d'avance, les modalités permettant aux adhérents de se connecter à cette Assemblée Générale.



Agrément Jeunesse et sports
N° 69061308 du 21/06/2006
SIREN 490 107 075 00015
Code APE 9499 Z
N° F. F. E. : Q 69077

Siège social et Correspondance :
Hôtel de Ville de Corbas - Boîte aux lettres des associations - 69960 CORBAS
Lieu des activités : Parc de loisirs - 201, rte de Marennes - 69960 CORBAS



Président : Michael Blanchard
Tel : 06 81 81 39 36
E-Mail : echecsclubcorbas@free.fr
Site Internet : <http://www.echecsclubcorbas.fr>

POUVOIR

Je soussigné(e) :

M. ou Mme

Donne pouvoir à :

M. ou Mme

Afin de me représenter à l'Assemblée Générale de l'Echecs Club de Corbas Mions

Qui se tiendra le 3 juillet 2020, de signer la feuille d'émargement, prendre part aux

délibérations, émettre tout avis, voter sur toute question à l'ordre du jour, participer à

l'élection du Comité directeur et généralement faire le nécessaire.

Fait à **le**

Bon pour pouvoir

Signature :